

CONTRAT D'ADHÉSION JOURNALIÈRE

PISTE BMX

Conditions d'utilisation **2026**

Le BMX Saint-Paul - Vallée du Gier offre la possibilité aux clubs et structures sportives de bénéficier d'une adhésion journalière pour l'accès à sa piste.

1. MODALITÉS DE RÉSERVATION

Toute demande d'adhésion journalière doit être adressée par courriel à : location.bmxspvdg@gmail.com
Les réservations seront étudiées en fonction des disponibilités et des créneaux d'entraînements du club.

Attention : aucune adhésion journalière n'est possible les dimanches et jours fériés.

2. TARIFS

Les tarifs s'appliquent pour un groupe, selon la durée choisie et le nombre de pilotes.

Type de créneau	Horaires	Groupes ≤ 3 pilotes	Groupes 4 à 7 pilotes	Groupes ≤ 20 pilotes	Nations & exclusivité ≤ 30 pilotes	Clubs LOIRE ≤ 20 pilotes
1/2 journée	9h30-13h00 ou 13h00-16h30	75 €	100 €	150 €	250 €	120 €
Journée	9h30-16h30	100 €	150 €	250 €	400 €	200 €
Soirée	16h30-19h45	75 €	100 €	150 €	250 €	120 €

La piste peut accueillir simultanément deux stages de 20 pilotes maximum sur un même créneau.

3. CONDITIONS D'ACCÈS

La structure réservataire est informée que :

- Seuls les détenteurs d'une licence FFC 2026 (pilotes et entraîneur) sont autorisés à utiliser la piste.
- Le jour et les horaires réservés doivent être strictement respectés.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué au plus tard 8 jours avant la date réservée,
via la plateforme dédiée :

<https://bmx-sp-vdg.s2.yapla.com/fr/event-90070>



5. RÈGLEMENT D'UTILISATION

La structure utilisatrice reste **entièrement responsable** de la sécurité et du comportement de ses pilotes. Elle s'engage notamment à veiller au respect des points suivants :

1. **Port obligatoire des équipements de sécurité FFC** par tous les pilotes.
2. **Accès à la butte 8 mètres et à la section PRO limité** aux pilotes Junior, U23 et Elite, et uniquement si leur niveau technique le permet, compte tenu :
 - de l'état de la piste,
 - du revêtement,
 - des conditions météorologiques.
3. **Intégrité de la piste et de ses abords** :
 - interdiction de laisser des déchets,
 - interdiction de s'arrêter au sommet des virages pour ne pas gêner le voisinage.
4. **Stationnement exclusivement rue de l'Industrie** (parking en face du cimetière).
> **Interdiction formelle** de circuler ou de décharger du matériel en véhicule dans l'enceinte du complexe sportif.
5. **Accès aux toilettes** uniquement depuis l'extérieur de la salle des vestiaires.
6. **Accès aux vestiaires et à la salle interdit**, mise à disposition de la cabane (en haut de la piste) et du haut-vent.

Attention : tout manquement au règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du groupe, sans remboursement.

FORMULAIRE DE RÉSERVATION - ADHÉSION JOURNALIÈRE

Saison **2026**

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Fonction : Président Entraîneur qualifié

Club / Structure :

Souhaite réserver la piste le :2026

Pour le créneau suivant : Matin Après-midi Soirée Journée Exclusivité

Montant dû (selon grille tarifaire) :€

Nombre de pilotes présents :(max. 20 par groupe / 30 en exclusivité)

Je certifie avoir pris connaissance du **règlement d'utilisation de la piste** du BMX Saint-Paul - Vallée du Gier et l'accepte sans réserve.

J'atteste avoir informé l'entraîneur responsable et l'ensemble des pilotes.

Fait à : Signature :

Le :

PAGE 2/2